



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance de son conseil tenue le 14 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 603-26 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt de 4 228 596 \$ pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement de la rue Girard et du chemin de la Grande-Ligne.*

Ce règlement a pour objet de décréter des dépenses en immobilisation pour effectuer des travaux de remplacement des infrastructures et l'aménagement de la rue Girard et du chemin de la Grande-Ligne, d'autoriser un emprunt nécessaire à l'exécution de ces travaux ainsi que de définir les modalités de l'emprunt et son remboursement.

Ce règlement a été approuvé par :

- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 septembre 2026.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures régulières d'affaires.

DONNÉ À Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 14^e jour du mois de septembre 2026.

(Original signé) _____
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière